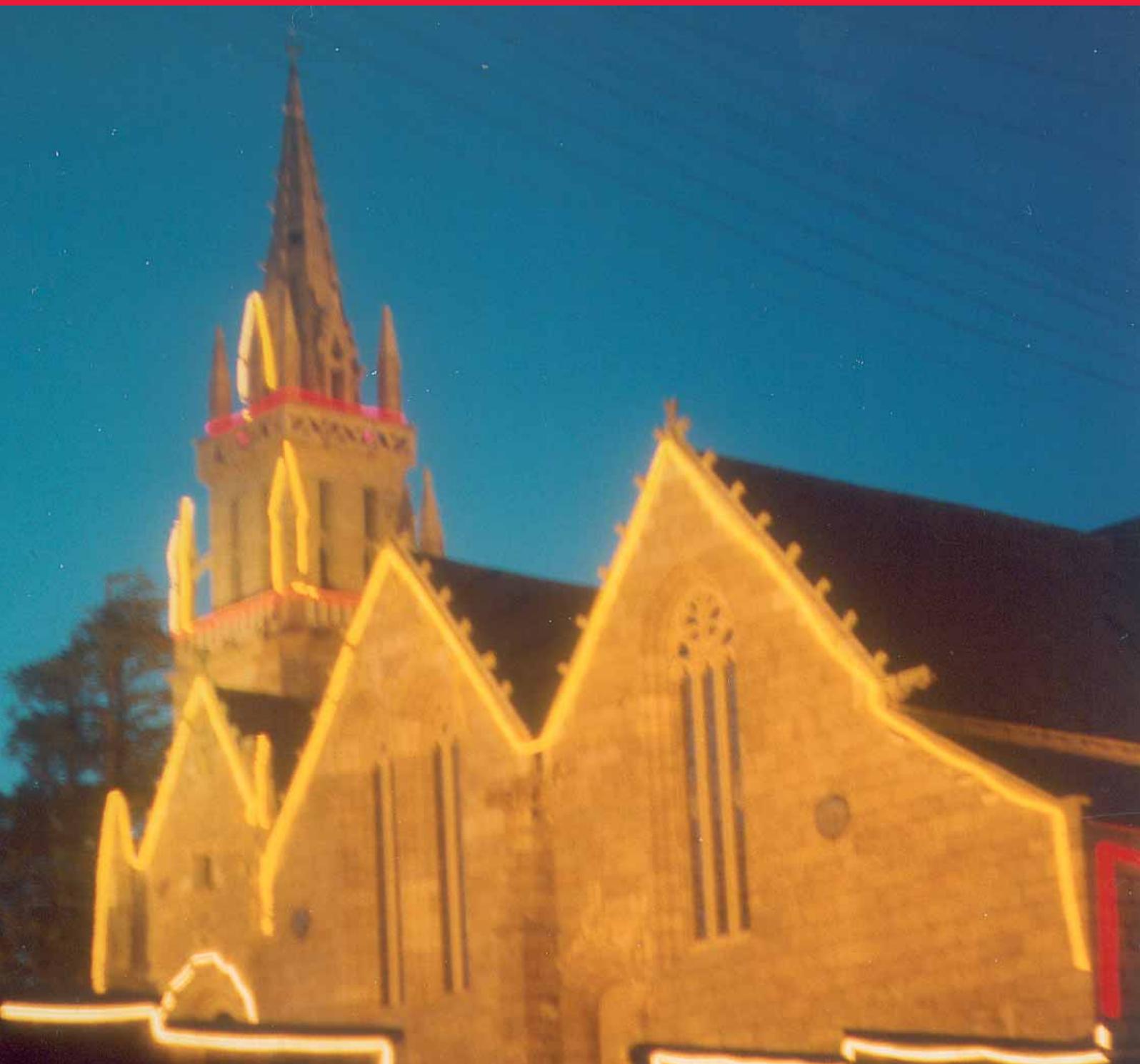


Bulletin d'informations communales

KERGRIST...



Janvier 2003 - N°4

Flexions, extensions, étirements... tout un programme pour garder la forme !
Le club de gymnastique se réunit chaque mercredi soir à partir de 20h30 dans la grande salle de l'école, et accueille toute personne qui souhaite inscrire cet exercice physique à son programme hebdomadaire. En été, le groupe effectue des marches.



“KERGRIST...”

NUMÉRO 4 - JANVIER 2003

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU

Première page : l'Église - Illuminations durant les fêtes de Noël.

Directeur de Publication : Martine Connan

Rédaction et mise en page : Roland Le Cam - Photos R. Le Cam et L. Le Corre sauf photos USK page 6.

Imprimé par JY Concept - Carhaix

Comité de Rédaction de ce numéro : M. Connan, Maire - L. Le Corre, M. Thomas-Hénaff, C. Le Goff, A. Thépault, A. Salomon, membres de la commission communication du Conseil Municipal - Joël Manac'h.

Chaque bulletin communal est élaboré lors de réunions ouvertes à tous.

Les réunions sont annoncées par voie de presse, et le comité de rédaction de ce numéro vous invite déjà à participer à l'élaboration du prochain...

Mot du Maire

La nouvelle année débutant, le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux. Que 2003 vous apporte la santé le bonheur et nous permette à tous de vivre dans l'espoir d'un monde meilleur.

L'année 2002 s'est achevée par une note de générosité dans notre commune autour d'une famille en difficulté. En effet une maman et ses quatre enfants ont pu compter sur la solidarité des kergristois. Je voudrais souligner et féliciter toutes les personnes et les associations qui ont mis en œuvre cet élan de partage pour leur apporter un peu de réconfort durant les fêtes de fin d'année.



Chaque jour peut nous amener à rencontrer les uns ou les autres des problèmes de santé, des difficultés financières. C'est dans ces moments qu'il nous faut savoir s'épauler dans l'épreuve, et s'associer pour construire l'avenir. Nous en avons tous conscience, les médias nous diffusent d'ailleurs tant d'images de détresse à la télévision ou dans les journaux. Mais parfois le malheur n'est pas à l'autre bout du monde mais tout simplement dans une maison voisine...

Concernant la vie communale, 2003 sera l'année de mise en œuvre d'un grand projet attendu à Kergrist-Moëlou : notre commune sera équipée d'une salle des fêtes. Vous trouverez dans ce bulletin les plans de ce futur bâtiment. Comme toujours je vous serais reconnaissante de me donner votre avis, d'apporter vos suggestions à ce qui vous est présenté.

D'autres grands travaux concernant l'assainissement du bourg et la voirie feront également partie de la mission de vos élus durant l'année à venir.

Martine Connan

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Association de Gymnastique | 2 |
| Le mot du Maire | 3 |
| Conseils municipaux et Services publics..... | 4, 5 et 6 |
| Aménagement du bourg | 7 |
| Tarifs communaux..... | 7 |
| Commémoration du 11 Novembre | 8 |
| Concours de fleurissement | 9 |
| État civil | 9 |
| Salle des fêtes..... | 10 et 11 |
| Rencontre avec Germaine le Youdec | 12 et 13 |
| Infos..... | 14 |
| Jeu du mot mystérieux.. | 14 |
| Loisirs des jeunes : des aides financières..... | 15 |
| Bloavezh mat | 16 |

La mairie est ouverte
du Lundi au Vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 00

La mairie est fermée au
public le jeudi après-midi.

PERMANENCES :

Martine Connan, Maire,
en mairie chaque jeudi
de 10h00 à 12h00.

En dehors de ces perma-
nences, un rendez-vous
est également possible,
avec le Maire ou un
adjoint en prenant
contact à la mairie au

02 96 36 50 11

11 juillet 2002

Attribution du marché concernant le programme de voirie 2002

Le marché du programme de voirie est attribué à l'entreprise LAURENT & LE QUILLEC de Saint-Aignan. Le montant des travaux programmés est de 88036,31 € TTC.

Salle multifonctions

Le programme de réalisation d'une salle multifonction, rédigé par les services de l'équipement est présenté :

Construction d'une salle d'une surface utile de 580 M² comprenant entrée, sanitaire, grande salle, salle annexe, cuisine, bar et jeux de boules, dont le montant est estimé à 1 091 003,95 € TTC se décompose en 874 580 € de travaux, 92 211,60 € pour l'étude de maîtrise d'œuvre, 70 571,77 € en prévision des imprévus et divers, 19 213,14 € pour la conduite de l'opération, 15 530,04 € pour contrôle et assurances, 10 764 € pour l'OPC, 4 544,80 € de faisabilité, et 3 588 € de coordination de sécurité.

Le conseil municipal approuve ce programme, décide de réaliser ce projet et autorise le Maire à lancer une consultation de concepteurs. Une commission est constituée tel un jury pour le choix et les négociations avec l'architecte. Ce jury se compose d'élus et de maîtres d'œuvre :

à savoir Martine Connan Maire, et présidente de cette commission, Yves Stéphan Joël Manac'h et Pierrick Mauffray, membres titulaires, Alain Perrot, Michel Jégou, Sébastien Hello, membres suppléants,

Un représentant du CAUE,

Un représentant du Conseil Régional de l'ordre des architectes.

Acquisition de conteneurs à ordures ménagères

Cinq conteneurs sont achetés pour un montant de 1 372 € hors taxes.

Travaux de peinture à l'école

Le hall d'entrée et les boiseries intérieures du couloir de la maternelle, seront repeints par l'entreprise Le Bonhomme de Maël-Carhaix pour un montant de 1 099,57 €.

12 septembre 2002

Assainissement, deuxième tranche

Le conseil attribue le marché des canalisations d'eaux usées à l'entreprise Toulgoat de Gourin, pour un montant de 108 482,86 € TTC.

Salle multifonctions

La commission constituée lors du précédent conseil municipal propose de retenir comme mandataire l'Atelier d'architecture Gosselin-Harles de Saint-Brieuc, comme cotraitants: Bretagne Ingénierie de Pontivy (bureau d'études béton), ACF Ingénierie de Plérin (bureau

d'études fluide et thermique), Yves Hernot de Bruz (35) (bureau d'études acoustiques), Noël Mahé de Plérin (coordinateur OPC).

Ce choix ne deviendra définitif qu'après négociation des honoraires.

Ligne Électrique St Nicolas-Rostrenen

Le conseil se prononce en faveur de l'enfouissement de cette ligne haute tension.

Informatique à l'école

Le conseil municipal procède à l'équipement informatique de

l'école publique pour un montant de 5147,48 €. Cette dépense est subventionnée à 25% par le conseil général.

Enquêtes publiques

Le conseil émet un avis favorable à

la régularisation administrative des élevages ainsi que de la mise aux normes des plans d'épandages de M. Le Digabel de Plounevez-Quintin, M. Mahé de Créfurien, Mme Dagorne de Locarn, M. Le Feur de Kergrist-Moëlou.

10 octobre 2002

Chemin d'exploitation de Parc Quiminal

Un vote a lieu concernant le goudronnage de cette route, qui se traduit par un avis négatif :

(7 contre, 2 pour, 3 abstentions, sur 12 conseillers présents). Une proposition de remettre des cailloux sur cette route est accueillie favorablement (12 pour).

Prévision de travaux à l'église

Le conseil demande des devis pour rejointoyer la partie basse de l'église et la porte côté sud. D'autre part une réflexion est menée concernant le nettoyage de l'ossuaire et l'élagage des ifs.

Extension de la CCKB aux communes du SIDET de Gouarec

Le conseil municipal est favorable à l'extension de la CCKB à ces communes (Gouarec, Laniscat, Lescouët-Gouarec, Perret, Plélauff, Saint-Gelven, Saint-Ygeaux) à partir du 01/01/2003.

Rave-party

Suite à une rumeur, le conseil déclare s'opposer à toute implantation d'une telle fête sur la commune. Il sollicite une réunion de concertation avec les autorités de l'état et les élus des communes environnantes pour envisager une solution commune face à ce type de manifestation.

14 novembre 2002

Travaux à la maison Lozivit

Un minimum de travaux seront engagés pour réparer et entretenir la toiture et le chauffage, et pour réaliser une isolation.

Redevance assainissement

Les branchements au réseau issu de la première tranche de travaux doivent être réalisés pour le 30 juin 2003, au delà cela chaque branchement sera facturé 300 €. La gestion du service assainissement est confiée à la SAUR.

Le montant de la redevance annuelle sera de 100 € et 0,80 € le M³ d'eau consommé.

Lors de la réalisation des travaux de branchements des habitations, un contrôle de bon fonctionnement sera effectué par les élus.

Chenil Service

La prestation est portée à 610 € HT

à compter de janvier 2003, pour une période de trois ans.

Restos du cœur

Le conseil municipal verse la somme de 77 € pour le transport de marchandises en provenance de Saint-Brieuc.

Enquête publique

Le conseil émet un avis favorable à la demande de M. Le Borgne de Glomel en vue de régularisation de son élevage avicole et du plan d'épandage.

Élagage

Le conseil demande aux particuliers de procéder à l'élagage des arbres de leurs propriétés pouvant nuire au fonctionnement des lignes électriques, téléphoniques mais aussi au bon état de la chaussée.

La poste

Le bureau de poste est ouvert du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

02 96 36 50 06

Magasin multi-services

Ouverture
Lundi, mardi
jeudi, vendredi
et Samedi
Sans interruption
de 9h00 à 19h00

Le magasin est ouvert
le dimanche matin

Fermeture le mercredi

Possibilité de passer
commande au

02 96 63 57 25

Ecole Publique

L'inscription d'un élève est possible, dès l'âge de 2 ans révolus. Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

02 96 29 53 15

Garde rie Municipale

Elle fonctionne chaque jour de classe de 8 h 00 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 00

Quelques moments de la fête de l'USK cet été



Conseils Municipaux

5 décembre 2002

Demande de subvention pour la salle des fêtes

Le conseil municipal procède à la demande de subvention pour la réalisation de la salle des fêtes auprès de la DGE, du Conseil Général, de la Région, et du FEOGA (fonds européens).

Échanges de terrains

Une commission d'élus est créée afin de procéder aux échanges de terrains entre la commune et les particuliers concernés par la création d'une future voie d'accès à la salle des fêtes. Mmes Connan, Le Goff, Thépault et M Le Corre sont désignés par le conseil municipal pour étudier les solutions avec M. et Mme Le Cloarec et Mme Le Roux dont les parcelles proches du presbytère vont être acquises par la commune. Un devis est demandé par la commune pour réaliser sur

un terrain cédé en échange un bâtiment de 18m² existant sur l'une de ces parcelles, ainsi que pour la clôture des terrains.

Devis pour travaux de voirie

Des devis sont demandés aux artisans locaux pour le curage des fossés.

Colis de Noël

le conseil décide d'attribuer un colis de Noël à tous les habitants âgés de plus de 80 ans.

Vœux de la municipalité

Une réception destinée à la population aura lieu le vendredi 10 janvier 2003 à 19h30 dans la grande salle de l'école.

Subvention à l'école

Une subvention de 2300 € est attribuée à l'école pour les frais de transports, de piscine et pour les séjours de classes de mer. Un équipement de 4 vélos est prévu pour la somme de 420 €.



Ci contre : réception des travaux de lagune en Novembre 2002

Commémoration du 11 novembre



Quatorze, Dix-huit... Deux nombres qui enferment entre eux des millions de morts. Chaque commune que compte notre pays, a célébré ce 11 Novembre pour rendre grâce à la mémoire de ses enfants morts pour la France. Pour se souvenir de cette génération sacrifiée, mutilée par la folie meurtrière des hommes.

Quatorze, Dix-huit...il y aura bientôt un siècle de cette tragédie. Ils furent plus d'une centaine de kergristois à partir défendre la patrie, et ne plus revenir. L'appel de leurs noms dans le silence de cette matinée de Novembre a rappelé à notre conscience leur jeunesse fauchée au champ d'honneur. Ils sont tombés loin de leur village natal dans des terres inconnues du nord de la France ou de la Belgique.

Ceux qui sont revenus de cet enfer ont payé au prix fort cette leçon de géographie meurtrière leur ayant permis de connaître la Marne, la Meuse, l'Yser, la Somme.

Ceux qui sont revenus trop souvent mutilés ou trépanés n'ont jamais pu exprimer la dimension de l'horreur qu'ils avaient vécue.

Verdun, Craonne, Charleroi, canon de soixante-quinze, résonnaient dans leurs conversations comme autant de mots inconnus

aux anciens, aux femmes et aux enfants qui quatre ans durant travaillèrent dans des fermes sans hommes.

Les kergristois, une fois encore en cette année 2002, se sont souvenus de leur sacrifice, et ont rendu hommage à leurs poilus.

Martine Connan a lu le message du gouvernement aux anciens combattants. La cérémonie a été précédée par une messe célébrée par Job Lech'vien qui nous a fait une fois encore l'honneur de sa visite.

Un vin d'honneur a été servi ensuite dans la salle polyvalente de l'école, puis la municipalité a convié les aînés de notre commune à un repas au restaurant "Les Mimosas".



Concours de fleurissement

Vendredi 22 Novembre 2002 dans la salle de l'ancien presbytère la municipalité a remercié les participants au premier concours communal de fleurissement . Les lauréats ont été récompensés. Ce premier concours donnera, nous l'espérons l'envie à d'autres particuliers de s'investir dans cet effort d'embellissement. Embellir sa demeure, son jardin, c'est aussi participer à créer une image valorisante de notre commune. Les élus ont tenu également à remercier l'entreprise paysagiste de Nicolas Mounier , les employés communaux , et tous les bénévoles pour le travail réalisé dans le cadre de plantations, et de l'arrosage de celles-ci au Bourg ainsi qu'à Saint-Lubin.



Mesdames Le Coz, Mauffray, Thépault , Hénaff lors de la remise des prix.

Joyeux anniversaires !

Le club du troisième âge a fêté cette année le quatre-vingtième anniversaire de cinq de ses adhérents.



Le jury de ce concours était composé de mesdames Quarck et Burlot de Rostrenen et de madame Poupon de Glomel.

Résultats

Catégorie "Maison avec un petit jardin" .
1^{er} prix à M. et Mme Jean-Yves Thépault de Saint-Lubin.

Encouragements à M. et Mme Michel Hénaff du Goulédic.

Catégorie "Maison avec un jardin de plus de 1000 M²" .

1^{er} prix à M. et Mme Le Coz Dominique de Penker.

2^{ème} prix à M. et Mme Mauffray Pierrick des Quatres vents.

État civil

Du 1^{er} Juillet
au 31 décembre
2002

NAISSANCES

Cheyen Lebègue
Née le 17 Octobre
Le bourg

Malou Terrien
Née le 19 décembre
Saint-Lubin

MARIAGES

Le 24 août
Olivier Tanguy
Et Sandrine Hénaff
Le Goulédic

Le 14 septembre
Luc Clerc
Et Karine Arhantec
Saint-Lubin

DÉCÈS

Jean-Paul Le Glez
60 ans, Vergus

Marguerite Deslandes
78 ans, kerbriou

Jean-Philippe Le Meur
60 ans, le Bourg

Berthe Prigent
93 ans, le bourg

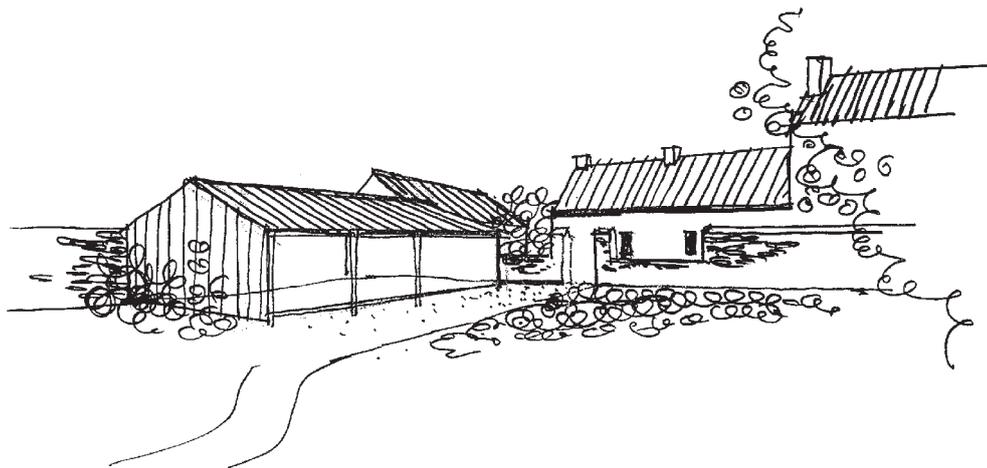
Le bilan des registres de l'état civil de notre commune est le suivant pour l'année 2002:

4 naissances
2 mariages
8 décès

Quelques vues lors du vin
d'honneur du 11 novembre

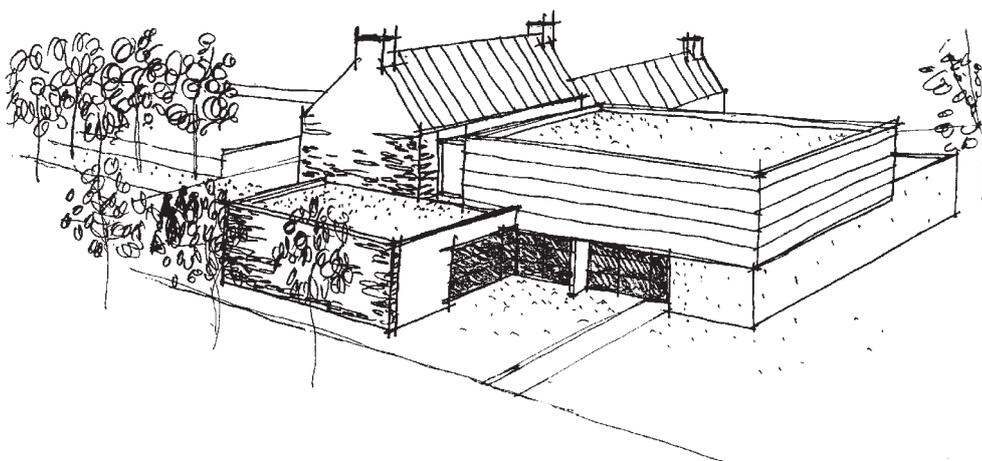


Notre future salle des fêtes...



La future salle des fêtes sera aménagée sur le site du presbytère. Les bâtiments anciens existants seront conservés et intégrés dans le projet de construction. Le jardin devant le presbytère sera agrémenté de plantations et un boulo-

drome couvert y sera installé en limite de propriété, côté Ouest. Un accès large à cette salle sera créé du côté Est, la commune procédant à des échanges de terrains avec les riverains concernés.



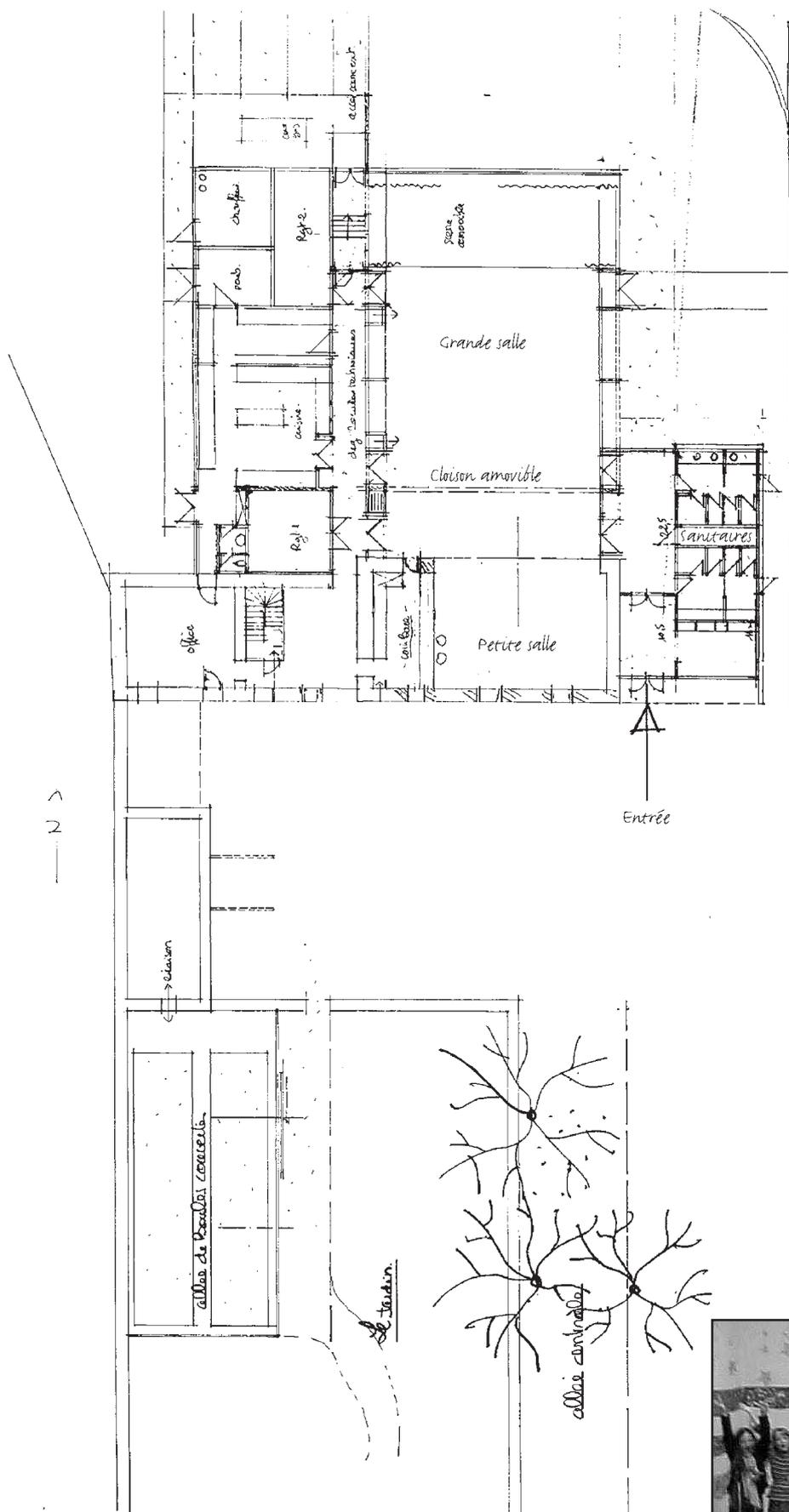
La partie existante du presbytère sera transformée au rez-de-chaussée en une petite salle pour environ 100 personnes. Une extension sera accolée à l'arrière du bâtiment existant pour créer une grande salle pour environ 150 personnes, une scène, ainsi que les cuisines.

Les deux salles pourront être utilisées en une seule très grande, grâce à un système de cloison amovible. Sur le pignon Est du bâtiment existant sera implanté un bloc sanitaire. Un parking sera aménagé dans la partie actuellement en herbe, derrière le presbytère.



...Le projet se dessine

Fête de Noël à l'école,
le vendredi 20 décembre 2002



Une salle des fêtes à Kergrist-Moëlou pour se réunir, pour organiser des festivités... ce projet ambitieux mais tant désiré avance et l'année 2003 devrait voir débiter les travaux.

Germaine doyenne de



Quatre-vingt-quatorze printemps révolus depuis octobre dernier. Germaine n'est pas sortie de sa maison de Saint-Coudan, depuis bien longtemps. Martine Connan, Albert Moudic et Roland Le Cam sont allés lui rendre visite. Un peu surprise mais heureuse d'être sollicitée par notre bulletin communal, Germaine s'est fait un plaisir de nous livrer ses souvenirs, mais aussi sa pensée sur le monde actuel.



Vous êtes née au début du siècle...
Je suis née à l'Isle en 1908, dans une famille de dix enfants. Peu de temps après ma naissance, on s'est installés à Bouillen à Maël-carhaix. Puis on est venus à Scubériou. La famille s'agrandissait, il fallait que les parents trouvent une ferme plus grande pour nourrir tout le monde...



Vous alliez à l'école à kergrist-Moëlou

Non, au début je suis allée quelques mois à Maël-Carhaix, puis je suis allée pendant six ans à l'école à Rostrenen. C'était en pension. Il n'y avait pas grand-chose à manger. Ma mère venait les jours



de marché, et elle en profitait pour m'apporter du pain et du beurre, et un peu de lard quand il y en avait. Sinon à la pension on nous donnait de la soupe. Un jour en finissant mon écuelle j'ai trouvé une

petite limace au fond ...alors je ne voulais plus de soupe après !

Les classes étaient chargées ?

Je me rappelle qu'on était une soixantaine dans la classe du certificat. Mais il y avait deux divisions dans la classe. La maîtresse s'appelait mademoiselle Gall. L'école était à côté de la poste à Rostrenen. Le mardi, comme beaucoup de marchands s'installaient près de l'école pour le marché, mademoiselle Gall traçait une ligne à la craie au sol devant l'école. On n'avait pas le droit d'aller de l'autre côté. L'école n'existe plus à cet endroit. Je me souviens aussi d'une maison de justice à côté, où on réglait les affaires de voisinages. Des histoires de clôtures et de partage de puits. Les gens allaient voir, il y avait de l'animation !

La vie au village était meilleure qu'à l'école ?

Oh, à la maison il fallait travailler dur, on avait de la meilleure nourriture qu'à la pension. Mais il y avait des malheureux aussi. Avant, dans les petites fermes, les gens travaillaient avec des bœufs, et mes parents ont même vu certains travailler avec des vaches. On ne gaspillait rien, on allait même glaner les blés.

Vous avez donc connu les deux guerres

Oui, deux guerres. Mon frère Iwan a été tué à Craonne en 1917. Il venait juste de partir. Deux de mes oncles sont aussi morts pendant la guerre de 14-18. Et vingt ans après, on a remis ça, encore. Il y a eu des choses affreuses pendant la guerre contre les allemands mais à la libération aussi. On a souffert...

e Le Youdec, notre commune

Vous avez l'air en forme...

Je n'ai pas vu souvent de médecin....

Une fois j'ai trébuché et il a fallu appeler le docteur, et l'autre fois je me suis fait une brûlure avec l'insert. Sinon je ne me rappelle pas avoir été malade. Bien sûr, j'ai des rhumatismes dans mes jambes, mais on ne peut rien contre ça.

Vous sortez rarement de chez vous ?

Oui, à cause de mes rhumatismes j'ai du mal à plier mes jambes. Avant Claude mon fils m'emmenait en voiture faire une promenade. Maintenant je n'arrive plus à monter dedans. Mais tous les jours je vois le facteur, la boulangère une fois par semaine. Je ne n'ennuie pas, j'ai mes chiens qui me tiennent compagnie. Et puis je lis mon journal, et je regarde la télévision.

Les informations vous intéressent ?

Je ne les rate jamais. Vous avez vu l'autre jour à la télé, on voyait des gens sans abris qui étaient logés juste pour une nuit, et après on les mettait dehors. Avant il n'y avait pas de choses comme ça. Les mendiants bien sûr ça existait, ils venaient dire une prière à la porte, alors on leur donnait un morceau de lard et ils pouvaient dormir dans la crèche. Ils trouvaient des petits travaux à faire... Tout était à faire à la main, avant. Y'avait beaucoup de travail. Maintenant c'est plus comme ça.

Alors c'était mieux, dans le temps... ?

Bien sûr que c'était mieux. Ton beurre, tu le faisais. Ton pain aussi. Maintenant il faut tout acheter, il faut de l'argent. Les fermiers ont beaucoup plus d'ennuis, pourtant leur travail est plus facile avec les machines, ça c'est sûr... mais ça coûte cher, il y a des faillites dans les fermes, je m'en rends compte dans le journal. Ça arrivait avant, mais pas si souvent. Je me souviens d'une ferme où les vaches ne don-

naient plus de lait, les gens étaient persuadés qu'un sort leur avait été jeté. Ça arrivait des fois. Alors ils sont allés voir le curé, comme on faisait toujours. Et le curé est venu à la ferme, en arrivant il leur a dit : Vos vaches ne sont pas ensorcelées, elles n'ont que de la paille, donnez-leur de l'herbe à manger et elles feront du lait !

On avait pas beaucoup, mais on partageait. Quand quelqu'un tuait son cochon il faisait profiter les voisins. De toute façon on ne pouvait pas conserver longtemps la viande. Et plus tard c'est un voisin qui apportait à son tour un morceau de la bête qu'il avait tuée. Ah, quand il y avait du pâté, de la saucisse, ça faisait un sacré bon repas, y'avait pas de restes !

Et le village de Saint-Coudan, que pouvez-vous nous en dire ?

J'y suis venue après avoir quitté Lostiteau. J'ai souvent entendu dire dans le temps qu'il y avait une chapelle à Saint-Coudan. Et une fontaine aussi, mais je crois qu'une route passe dessus maintenant. Sur ma maison, il y a comme un coquillage gravé dans une pierre, peut-être que c'est dû aux pèlerinages de Compostelle, je ne sais pas trop...

Ce soir-là à Saint-Coudan nous avons quitté Germaine en la remerciant pour son accueil. Elle nous a dit qu'elle attendait maintenant le prochain bulletin communal, d'ailleurs elle se souvenait avoir lu l'interview de Joseph Le Bihan dans un numéro précédent...



Infos...



Une visite des écoliers en tenues de sorcières, au magasin Multiservices.

Les jeteurs de sorts en culottes courtes avaient frappé à la bonne porte... il paraît qu'il y a aussi un rayon de friandises dans le magasin de Anne-Françoise !

Illuminations

Kergrist-Moëlou brille en cette fin d'année, nous le devons aux efforts de bénévoles aidés par les employés communaux pour leur installation. Qu'ils en soient remerciés.

Attribution de délaissés communaux

Un appel est lancé aux particuliers qui désireraient acquérir des délaissés communaux. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.

Poubelles

Quelques rappels semblent nécessaires concernant le remplissage des sacs jaunes :

Vous pouvez y mettre :

Cartons d'emballages, papiers, revues, publicités, journaux, briques alimentaires, barquettes en aluminium, boîtes de conserves, cannettes de boissons, bombes aérosols vides, bouteilles et flacons plastiques avec leur bouchon.

Ne pas y mettre :

Textiles, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique ou en polystyrène, les paquets de cigarettes, les pots de yaourts, les papiers gras ou souillés, les bouteilles d'huile

Les bouteilles et pots en verre sont à déposer dans les colonnes vertes. Plus les sacs jaunes contiennent d'erreurs, plus le coût est important. Une tonne de déchets correctement triée coûte 32 €, alors que celui

d'une tonne d'ordures ménagères devant être incinérée coûte 168 €.

Baby-sitting

Le point information jeunesse de Rostrenen peut répondre à vos besoins pour la garde d'enfants en mettant à votre disposition une liste de baby-sitters.

Renseignements : Mission locale, cité administrative, Rostrenen. 02 96 29 16 26

Tabac

Le service des douanes a émis un avis favorable à l'installation d'un débit de tabac au bourg de Kergrist-Moëlou. Les commerces susceptibles de l'accueillir doivent se faire connaître en mairie.

Abri au stade de football

Un projet de construction d'un abri pour la buvette et pour les spectateurs est en cours avec l'aide de bénévoles.

Un jeu dans votre bulletin communal :

Un panier garni à gagner au magasin multiservices !

Retrouvez le mot mystérieux en vous aidant du contenu de ce journal. Écrivez votre réponse sur papier libre avec vos nom et adresse, que vous glisserez dans l'urne réservée à ce jeu au magasin multiservices du bourg. En cas de multiples gagnants, un tirage au sort désignera le vainqueur. Dépôt limite des réponses : 15 février 2003.

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|--|--|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | ■ |
| 2 | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ |
| 3 | ■ | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ |
| 4 | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| 5 | ■ | ■ | | | | | ■ | ■ | ■ |
| 6 | ■ | ■ | | | | | | ■ | ■ |

1 : c'est le prénom de notre doyenne ; 2 : l'école en achètera quatre ; 3 : une rivière du nord de la France ; 4 : elle est en photographie page six ; 5 : a eu lieu au conseil municipal du 10 octobre ; 6 : auteur du texte de bonne année ; 7 : c'est le mot mystérieux à deviner !

Loisirs des jeunes : des aides financières

Le coupon sport : une aide du ministère de la jeunesse et des sports

Pour les jeunes de 10 à 18 ans dont la famille bénéficie de l'Allocation de Rentrée Scolaire délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales. Il concerne les activités des clubs sportifs uniquement, agréés Jeunesse & Sport et ayant signé une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances. Pour l'obtenir la famille doit faire une demande écrite à : D.D.J.S. des Côtes d'Armor, 4 boulevard Charner, BP 2232, 22022 SAINT BRIEUC. Il faudra préciser nom, prénom, date de naissance du jeune et joindre au courrier : l'attestation de l'inscription au club pour la saison 2002/2003, la photocopie de l'A.R.S. de l'année 2002/2003, une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur. En fonction du montant de l'adhésion, un jeune pourra recevoir 1 à 3 coupons sport d'une valeur de 16 € chacun ; il ne peut y avoir qu'une demande par jeune.

Les aides de la Mutualité sociale agricole

Contact : MSA - service des Prestations Actions sociales
02.96.78.88.19

L'aide aux loisirs

Elle est destinée aux enfants de 3 à 20 ans, à charge de familles qui perçoivent leurs prestations familiales de la MSA et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 686 €. L'aide est de 62 € par enfant né entre le 1^{er} janvier 1988 et le 31 décembre 1999, et de 92 € par jeune né entre le 1^{er} janvier 1983 et le 31 décembre 1987.

Toutes les activités de loisirs, sportives et culturelles pratiquées de façon régulière sont concernées par exemple les licences sportives (football, natation, tennis, ...) les inscriptions à la bibliothèque, à l'école de musique, de danse, ... Les activités doivent s'inscrire dans la durée et ne doivent donc être ponctuelles (ex : entrée à la piscine, au cinéma, à un spectacle). Les familles y ouvrant droit reçoivent automatiquement les documents. La famille fait remplir les attestations par la (ou les) structures qui gère(nt) les activités. Elle les retourne à la MSA qui règle directement à la famille la participation à laquelle elle a droit. Aucun versement n'est effectué directement aux structures.

Les bons vacances

Ils sont destinés aux Familles allocataires de la MSA ayant un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 686 €, et concernent les séjours collectifs avec hébergement, les vacances familiales, séjours para-scolaire, centres de loisirs sans hébergement. Chaque année, la MSA des Côtes d'Armor informe automatiquement les familles ayant droit, par un courrier accompagné des bons vacances, au mois de mai de l'année en cours.

Au verso de chaque bon, une attestation de séjours vous permettra de justifier des dépenses occasionnées par les vacances (hébergement, camp, stage, ...). Cette attestation est à faire remplir par les responsables des sites de

vos vacances et à retourner à la MSA, accompagnée des justificatifs (factures). Pour les séjours collectifs les bons peuvent être utilisés ensemble ou séparément. (Il suffit de les présenter à l'organisateur qui les déduira du prix de l'activité et les retournera complétés à la MSA, pour en obtenir le remboursement).

Les aides de la caisse d'allocations familiales

Contact : CAF - services bons vacances 53 bd Clémenceau
22000 St Brieuc - 02.96.77.35.88

Les tickets loisirs

Pour les enfants & jeunes de 8 à 16 ans, allocataires CAF. Trois chèques d'une valeur totale de 53,35 € : un chèque de 30,49 € un chèque de 15,24 € un chèque de 7,62 € sont attribuables pour des Activités sportives et culturelles proposées par des structures ayant leur siège dans les Côtes d'Armor.

exemples (écoles et cours de musique, danse, peinture. Clubs sportifs, Bibliothèque. Associations sportives et/ou culturelles des collèges et lycées pour les activités se déroulant hors du temps scolaire. Activités de découverte, de loisirs organisés par des foyers de jeunes, les centres sociaux, les Maisons des Jeunes et de la Culture. Loisirs organisés l'été et les petites vacances (CAP ARMOR, CAP SPORT, CAP CULTURE).

Les tickets-loisirs sont exclus pour des activités trop ponctuelles comme une entrée simple à la piscine, au cinéma, à la patinoire... pour des séjours en Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.).

Les tickets sont systématiquement envoyés par la CAF aux familles, début septembre, sous conditions d'âge et de revenus. Les trois tickets peuvent être utilisés ensemble ou séparément, mais la valeur totale des tickets ne doit pas être supérieure au coût de l'activité. Les tickets-loisirs sont nominatifs et ne peuvent être utilisés par un autre que celui dont le nom figure au verso du ticket.

Les bons vacances

Destinés aux allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales, Bénéficiaire de prestations légales en faveur de l'enfant concerné au titre du mois de décembre 2001. Personne ayant un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 460 €. Le montant varie en fonction du quotient familial de la famille (le barème prévoit 4 tranches de quotient familial) et de la nature du séjour qui peut être des vacances familiales organisées, individuelles, ou des vacances collectives d'enfants. Le bon de vacances est adressé automatiquement par la CAF aux familles susceptibles de bénéficier de l'Aide aux Vacances. Il est valable du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante. Le bon vacances peut-être utilisé pour plusieurs séjours mais dans la limite d'une certaine durée.

Les informations de cette page nous sont communiquées par Noël Morvan, coordonnateur enfance jeunesse au sein de la CCKB.

Bonne et heureuse année 2003

à toutes et à tous



Bloavezh Mat

Ur bloavezh nevez : un heuliad devezhioù
Ra vo an Nevez-amzer, evidoc'h ur bromesa
Ra a vo an Hañv evidoc'h un trec'h
An Diskar-amzer un doust er
Hag ar Goañv ur peoc'h



Ur bloavezh nevez : devezhioù ha devezhioù da zont
Ra a vo fazioù evidoc'h ur gentel
Ra a vo skañv ho trubuilhoù
Ar spi hag ar Fiziañs d'ho harpo
Ar garantez d'hoc'h ent ano
Ar pered d'ho slerijenno
Ha ra vo gras Doue ho pae



Ur bloavezh nevez : devezhioù disheñvel
Ra vo ar chañs war hoc'h lent,
Ra vo ar berzh war ho roud
Ra c'hoarzho ouzhoc'h pep beure
Ra dommo d'ho kalon pep kreist eiz
Ra vo evidoc'h pep noz un diskuizh

Ur bloavezh nevez : st eudad devezhioù
Ha bulzun an amzer 'vel ur wennili
E stern ho labour o steuiñ
Hervez hetoù ar Vret oned
Ur marelladur a Evrust ed

Bonne année

Le texte ci-dessus a été écrit en 1966 par Angela Duval poétesse paysanne. Nous avons choisi ce texte en breton pour vous présenter nos vœux pour 2003. Que l'année qui vient soit pour vous à l'image des vers de ce poème... dont voici en quelques mots la substance :

Une année nouvelle où le printemps sera promesse, l'été une victoire, l'automne une douceur, et l'hiver une paix pour vous. Une année où vos fautes deviendront des leçons. Enflammé par l'amour, éclairé par l'esprit, la chance et la chaleur humaine réchaufferont votre cœur dans le collier des jours et des nuits à venir.

